
COMPTE RENDU
SEANCE DU 21 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes par soucis de respect des mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : Jacques BINET, Dominique DELAMARE, Alain MARGOT, Jean-Pierre LECARPENTIER, Didier GALLIEN, Alain PETIT, Olivier GOLFRIN, Emilie LEREFIT, Sandrine LEVEQUE et Dominique FISCHER.

Absents excusés : Chloé DESTRUDEL,

Secrétaire de séance : Emilie LEREFIT

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

• **DELIBERATION 04-2022 : Approbation du Compte de Gestion**

- ✓ Les élus après s'être fait présenter le compte de gestion de la commune sont invités à voter par le 1^{er} adjoint.
- ✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

• **DELIBERATION 05-2022 : Vote du compte administratif**

- ✓ Les élus après s'être fait présenter le compte administratif de la commune sont invités à voter par le 1^{er} adjoint.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice Recettes : 127 071,77 € Dépenses : 128 712,01 € Résultat exercice 2021 : -1 640,24 €	Résultat de l'exercice Recettes : 10 918,35 € Dépenses : 32 336,68 € Résultat exercice 2021 : -21 418,33 €
Excédant reporté de 2020 : 74 310,64 €	Excédant reporté de 2020 : 46 683,62 €
Total exercice 2021 : 72 670,40 €	Total exercice 2021 : 25 265,29 €

- ✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

• **DELIBERATION 06-2022 : Budget Primitif 2022**

- ✓ Les élus après s'être fait présenter le budget primitif 2021 de la commune sont invités à voter.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 178 547,40 €
 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 178 547,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 64 353,64 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 64 353,64 €

- ✓ Avec 9 voix POUR et 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

• **DELIBERATION 06-2022 : Vote des Taux d'impositions 2022 :**

- ✓ Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le taux d'imposition communal pour l'année 2022.

• **DELIBERATION 07-2022 : Vote des subventions 2022 :**

- ✓ Le Maire présente au Conseil Municipal les associations qui ont effectués une demande de subventions.
 ✓ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de subventionner les associations suivantes :

	SUBVENTION 2022
Roumois Terres Vivantes en Normandie	1500,00 €
Club « Les Millénaires »	750,00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers	150,00 €
SARS Appeville Annebault	300,00 €
Comité de Jumelage Europe et Roumois	124,00 €
Confrérie de Charité La Haye de Routot	150,00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	20,00 €
Image 27	5500,00 €
Association ARBRES	45,00 €
CFA-CFPPA NaturaPôle Fauville-en-Caux	-
Association de Sauvegarde de la Faune du Roumois	50,00 €
A.S. Routot	150,00 €
Comité des fêtes	600,00 €
Ecole des Arts Bourg-Achard	-
Association LES AMIS DES IFS	900,00 €
La Française Risloise	-
Association « LE MUGUET »	-
S.P.A.E. Evreux	-
Unité Locale de Pont-Audemer CROIX-ROUGE	-
Amicale des pompiers	100,00 €
Bibliothèque municipale Hauville	-
Divers	-
TOTAL BUDGET	10500,00 €

Questions diverses

- ✓ Le Maire informe que pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril la fermeture sera à 19 h 00.

Fin de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2022 à 20 h 10.